Commune de Courchevel

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Service de l'eau potable

EXERCICE

2018

Document établi le 06/11/2019

selon l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et conforme au décret n°2007-675 du 02/05/2007

SOMMAIRE

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3

1. CONTEXTE 3
Géographie 3
Population 3
Historique des équipements publics de la commune 4
2. ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS 4
3. ABONNEMENTS AU SERVICE 5

II. RESSOURCES EN EAU 5

Nature de la ressource 5
Volumes d'eau prélevés 6

III. VOLUMES VENDUS 8

Volumes vendus aux abonnés du service 8

IV. LINEAIRE DU RESEAU DE DESSERTE 8

V. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE 9

1. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DES PRESTATIONS ANNEXES 9
Modalités de tarification 9
Evolution du tarif de l'eau 9
2. COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M³ 10

VI. RECETTES DU SERVICE 10

VII. INDICATEURS DE PERFORMANCE 11

1. QUALITE DE L'EAU 11
2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE 12
Descriptif détaillé des ouvrages : 12

VIII. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU 14

1. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2015 14
2. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3) 15
3. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3) 17
4. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3) 17
5. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2) 17

IX. INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU 18

X. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 19

1. TRAVAUX ENGAGES, A VENIR ET A L'ETUDE 19

XI. FINANCEMENT DES TRAVAUX 20

1. MONTANTS FINANCIERS 20
2. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE 20
Amortissements 20

XII. BRANCHEMENTS EN PLOMB 20

XIII. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 21

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1. Contexte

Au 1er janvier 2017, la commune de Saint Bon Tarentaise a fusionné avec la commune de la Perrière pour devenir ensemble **la commune nouvelle de Courchevel**.

L'ex commune de la Perrière, d'une superficie de 10 km², compte 455 habitants. Elle se compose d'une station, la Tania, et de neuf villages.

La distribution d'eau potable (production, transport, stockage, traitement, distribution) de la Perrière est assurée **par le Syndicat des Eaux de Moyenne Tarentaise**. Le syndicat a délégué l'exploitation du service de l'eau sous forme de contrat d'affermage à **Véolia**.

La distribution d'eau potable de l'ex commune de Saint Bon est assurée par le service de l'eau de la commune de Courchevel.

Géographie

L'ex commune de Saint Bon s'étend sur une superficie de **5 894 ha** de l'altitude 685 m (doron de Bozel), à 3051 m (Aiguille du Fruit). Situé en partie dans le Parc National de la Vanoise, (1/7 de son territoire) et dans le domaine de ski des « 3 Vallées », la commune de Courchevel est une station de sports d'hiver reconnue dans le monde entier.

Cette station se développe sur plusieurs niveaux :

- Courchevel (1850 – 2000 m),
- Courchevel Moriond (1650 m),
- Courchevel Village (1550 m),
- Courchevel Le Praz (1300 m)
-

La commune se compose également de plusieurs villages ou hameaux :

- Saint Bon,
- le Freney,
- la Jairaz,
- le Fontanil,
- la Cuerdy,
- le Buisson,
- le Fay,
- le Grenier,
- le Grand Carrey,
- le Petit Carrey.

Population

La population permanente de « Courchevellois » est de 1964 habitants au 1er janvier 2016.

La capacité totale d'accueil touristique de la commune est d'environ 40 000 lits (hôtellerie, résidence de tourisme, résidences secondaires, hébergements privés).

Historique des équipements publics de la commune

En 1982, les études sur la distribution de l'eau et de l'assainissement de la commune de Saint Bon, avaient conclu aux constats suivants :

⇨ Réseaux de distribution :
Les anciens réseaux, ainsi que la capacité des réservoirs, étaient sous dimensionnés face à l'expansion de Courchevel.

⇨ Absence de réseau séparatif :
Les constructions et les extensions autour du bâti existant avaient été réalisées sans prendre en compte, jusqu'en 1982, le raccordement des eaux pluviales.

⇨ Ressource en eau :
En 1992, une étude sur le réseau de distribution d'eau potable avait conclu à un risque de déficit en période de pointe (vacances de février) à la suite de laquelle avait été construit une retenue de 40 000 m³ (20 000 m^3 pour l'eau potable et 20 000 m^3 pour l'enneigement) et un pompage de secours pour l'eau potable (capacité 30 m^3/heure) sur Courchevel 1850.

Les capacités des réservoirs ont été augmentées (2000 m^3 à Nogentil, 1000 m^3 à Plantret, 1000 m^3 à Moriond BS, 200 m^3 à la Jairaz, 500m³ au Fontanil) et des réseaux de distribution renouvelés et renforcés (Courchevel 1850, Moriond, Saint Bon, la Jairaz).

Enfin la commune de Saint Bon a fait réaliser en prévision de son développement un schéma directeur assainissement (2002-2003) et un schéma directeur eau potable (2003-2004) afin de permettre de définir les travaux à réaliser sur les réseaux d'eau et d'assainissement pour les prochaines années.

Les conclusions du schéma directeur eau potable ont fait apparaître un déficit d'alimentation en eau d'environ 45 l/seconde à l'horizon 2015, en tenant compte des projets inscrits au PLU.

Pour faire face à cette situation et compte tenu de l'impossibilité de capter de nouvelles sources, la Commune de Saint Bon a lancé avec la Société des 3 Vallées, l'exploitant des pistes et remontées mécaniques, un projet d'utilisation de l'eau du lac de la Rosière, seul capable de fournir le débit nécessaire.

Cette eau est refoulée depuis le lac (1530 m) dans une retenue de 125 000 m³ à 2175 m d'où elle est ensuite redistribuée gravitairement vers le réseau d'enneigement artificiel et de distribution publique d'eau.
Cette eau présentant un taux de sulfates de 780 mg/litre (norme à 250 pour l'eau potable), une usine de traitement par nanofiltration sur membranes a été construite. Sa mise en service a débuté en décembre 2010 et sa production a atteint jusqu'à 108 m³/h en février 2011.

2. Estimation du nombre d'habitants desservis

Nombre d'habitants permanents	1 964
Nombre d'habitants desservis en période hivernale	40 000

3. Abonnements au service

Abonnements	au 31/12/2018
Nombre d'abonnements domestiques	7 710
Nombre d'abonnements non domestiques*	0
Nombre total d'abonnements	7 710

** Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.*

Les branchements sont essentiellement des branchements domestiques desservant les immeubles d'habitation, les hôtels, les chalets ou les maisons individuelles, les centres de vacances, les commerces et les restaurants.
Les quelques branchements concernant les dessertes des établissements industriels essentiellement pour les remontées mécaniques, les services publics ou l'agriculture, sont peu significatifs au vu de la consommation globale.
Compte tenu du système de facturation de la commune de Courchevel, un même branchement peut desservir plusieurs abonnés (copropriétés).

L'abonnement est définit selon l'unité de logement :

- Habitat individuel et collectif : 1 logement = 1 unité de logement,
- Résidence hôtelière – hôtel : 5 chambres = 1 unité de logement,
- Commerce (boutique, restaurant) = 1 unité de logement.

II.RESSOURCES EN EAU

Nature de la ressource

Les réseaux sont alimentés par 18 sources représentant un total de 36 ouvrages, toutes situées sur le territoire de la commune. La majeure partie des eaux captées est exploitée gravitairement.

Les captages peuvent se répartir en 8 groupes, suivant leur situation géographique et leur destination :

Les captages des Avals	(5 captages)
Les captages de Praméruel	(5 captages)
Les captages des Suisses	(8 captages)
Les captages des Verdons	(5 captages)
Les captages du Praz	(4 captages)
Les captages de St Bon	(6 captages)
Les captages isolés	(3 captages)

Une usine de traitement d'eau (désulfatation sur membranes d'ultrafiltration) en service depuis février 2010 permet de faire face aux pointes de consommation en période d'étiage des sources. C'est la seule ressource superficielle utilisée sur le territoire de la commune.

Volumes d'eau prélevés

L'approvisionnement en eau potable de la commune de Courchevel est fourni exclusivement par des sources captées sur le territoire de la commune. Les quantités d'eau prélevées sont évaluées par des compteurs situés au départ de la distribution de chacun des quartiers desservis par un même réservoir. Une ou plusieurs sources peuvent alimenter un réservoir.

Les chiffres utilisés sont ceux transmis sur les déclarations annuelles faites à l'Agence de l'eau pour l'année 2018, sauf pour l'usine où le volume prélevé ne correspond pas au volume distribué car l'eau produite sur l'usine n'est pas toujours mise en distribution.

Tous les réservoirs de la Commune de Courchevel sont équipés de compteurs de distribution.

La plupart des réservoirs ont un système de remplissage automatique des cuves (fonction de la hauteur d'eau de la cuve) permettant de basculer les excédents des ressources captées vers les ouvrages et réseaux situés à l'aval.

A compter de l'hiver 2011, les captages d'eau de surface (prises en ruisseau des Avals, du ruisseau de Praméruel et du ruisseau des Suisses) ont été abandonnés grâce à la mise en service effective de l'usine de désulfatation de Pralong. Cette mesure permettant la mise en conformité avec la loi Pêche (débit réservé) entraîne une baisse des ressources de 6,24 l/j à l'étiage hivernal (540 m³/j) compensée par la production de l'usine de désulfatation de Pralong.

Dans le cadre de la procédure d'autorisation et de protection des captages de la commune, un certain nombre de captages ont été déclarés abandonnés pour la distribution d'eau potable, (délibération du 22 aout 2013), à savoir :

- Captages de la Douna,
- Captage Jean blanc,
- Captages du Petit Bois,
- Captage du Grenier

Par ailleurs, dans le cadre du remodelage de la piste des Jockeys en vue des championnats du monde de ski 2023, il a été nécessaire de procéder à l'abandon de la source sur l'ouvrage du captage de la Murettaz (délibération du 19 septembre 2018). En effet, la réalisation des travaux pourrait entrainer un risque majeur de pollution des drains. La réalimentation en eau potable des habitations situées au lieu-dit le Tal ainsi que l'alimentation du réservoir du Freney s'effectue par la mise en place d'un suppresseur.

	Localisation du prélèvement	Nature	Volumes prélevés 2017	Volumes prélevés 2018	Localisation de la distribution
Courchevel	Creux et Suisses	Sources	33 838	18 953	Altiport
	Verdons / Saulire	Sources	152 707	142 379	Jardin alpin
	Les Avals, Catina, Verdons	Sources	146 445	131 552	Bellecôte Centre
	Biolley, Verdons	Sources	119 927	96 953	Chenus Plantret
	Usine de désulfatation	Retenue	9 892	6 008	Bellecôte
	TOTAL		**462 809**	**395 845**	
Courchevel Moriond	Les Avals, Catina, Praméruel	Sources	158 849	150 121	Moriond
	Les Avals, Catina, Praméruel	Sources	22 593	21 422	Le Belvédère
	TOTAL		**181 442**	**171 543**	
Courchevel Village	Verdons, Praméruel	Sources	112 187	125 286	Courchevel Village Les Brigues Montgellaz
	TOTAL		**112 187**	**125 286**	
Courchevel Le Praz	Verdons Praméruel Matégenaz	Sources	86 451	126 743	Le Praz
	TOTAL		**86 451**	**126 743**	
Saint Bon Les Villages	Molliers Fontanil Grenier Murettaz	Sources	126 992	122 289	Saint Bon-et les villages
	TOTAL		**126.992**	**122 289**	
	TOTAL		**969 881**	**941 706**	

Variation 2017/2018 : -2.99%

La baisse des volumes prélevés s'explique en partie par l'amélioration des rendements de réseaux.

Total des prélèvements 2018	
Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) en % des volumes totaux prélevés	**99.36%**
Eau de surface (retenue collinaire de l'Ariondaz)	**0.64 %**

III. VOLUMES VENDUS

Volumes vendus aux abonnés du service

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
m3	**680 288**	**687 002**	**651 478**	**651 529**	**620 325**	**670 258**	**631 259**	**610 169**

Le volume facturé en 2018 a baissé de 3,34 % par rapport à 2017.

Total des volumes dérivés (convention avec la commune de BOZEL pour fourniture d'un débit de 4l/s minimum)

Volumes [m³]	année 2018
Source de Saint Bon le Bas (2 l/s) Trop plein du réservoir de la Jairaz TOTAL	175 807

Le débit moyen dérivé vers BOZEL en 2018 a été de 4.8 l/s.

IV. LINEAIRE DU RESEAU DE DESSERTE

	au 31/12/2018
Linéaire du réseau de desserte (L) en km (hors branchement 44.4 km et adduction 56 km)	44.4 kms

Réseau de desserte : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage…) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution ***mais ne comprend pas les branchements****.*

V.TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1. Prix du service de l'eau potable et des prestations annexes

Modalités de tarification

Depuis l'année 2010, et suite à la mise en place de têtes radio émettrice sur l'ensemble des compteurs des abonnés, la relève s'effectue deux fois par an et donne lieu à deux émissions de factures (juin 2018 et décembre 2018).

Une nouvelle tarification saisonnière incitative et progressive, prenant effet au 1er décembre 2012, a été instaurée. Il en découle une tarification hiver pour les consommations d'eau du 1er décembre 2017 au 30 avril 2018, avec une progression du prix de l'eau en fonction de la consommation et une tarification été pour les consommations du 1er mai 2018 au 30 novembre 2018.

Le service est assujetti à la TVA à 5,5 %.

Les tarifs de l'eau ont été fixés par délibération du conseil municipal n°195-2016, du 7 novembre 2016 applicables à compter du 1er décembre 2016.

Evolution du tarif de l'eau

		2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018
	Part de la collectivité					
Part fixe	Abonnement ordinaire Location compteur diamètre 15	90€/an 11.50€/an	90€/an 11,50 €/an	90€/an 11,50 €/an	90€/an 11,50 €/an	0 %
Part variable	**Consommation eau**	**du 01/12 au 30/04**				
	< 100m3 / unité logement	1.14€/m3	1.14€/m3	1.34€/m3	1.34€/m3	0 %
	De 101 à 300m3 / unité logement	1.74€/m3	1.74€/m3	1.94€/m3	1.94€/m3	0 %
	De 301 à 600m3 / unité logement	2.28€/m3	2.28€/m3	2.48€/m3	2.48€/m3	0 %
	> 601 m3 / unité logement	2.78€/m3	2.78€/m3	2.98€/m3	2.98€/m3	0 %
	Consommation eau	**du 01/05 au 30/11**				
		0.58€/m3	0,58 €/m3	0,58 €/m3	0,58 €/m3	0 %
	Tiers – Redevance aux organismes publics					
	Redevances à l'agence de l'eau Redevance pollution	0.29€/m3	0.29€/m3	0,29 €/m3	0,29 €/m3	0 %
TVA		5.5 %	5.5%	5.5%	5.5%	0%

2. Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

A raison de 10 m3 par mois (en € TTC)

	2015	2016	2017	2018	Variation 2017/2018
Commune de Courchevel	199.10	199,10	209.10	209,10	0 %
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	34,80	34,80	34,80	34,80	0 %
TVA (le cas échéant)	12.86	12,86	13,41	13,41	0 %
Total [€ TTC]	**246.76**	**246,76**	**257,31**	**257,31**	**0 %**

	2017	2018
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³	**2.14 € TTC/ m³**	**2,14 € TTC/m³**

VI. RECETTES DU SERVICE

Pour la collectivité :

	Année 2017	Année 2018
Recettes de vente d'eau aux abonnés Hors taxes et redevances	1 657 055 €	1 638 412 €

La collectivité a en outre perçu les sommes suivantes :

	Année 2017	Année 2018
Contributions exceptionnelles (par ex du budget général de la collectivité vers le budget eau)	0€	0 €
Sommes perçues auprès des abonnés conformément au règlement du service (frais d'accès, frais de fermeture/ouverture, travaux, réalisation de branchement neuf) - HT	9 174 €	2 823 €

VII. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Qualité de l'eau

Le bilan établi par l'Agence Régionale de la Santé, pour l'exercice 2018, est consultable en mairie et sur le site internet de la commune de Courchevel (*www.mairie-courchevel.com*).

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j :

Le contrôle de la qualité d'eau est définit réglementairement par l'arrêté du 21 janvier 2010 relatif au programme des prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution. L'agence Régionale de la Santé fixe les fréquences, les points de prélèvement et le type d'analyse à mettre en œuvre. Les prélèvements et leurs analyses sont assurés par un laboratoire accrédité COFRAC.
Les points de prélèvements sont répartis en 3 catégories : le prélèvement direct à la source (au niveau du captage), le prélèvement au point de mise en distribution (à la sortie directe du réservoir) et le prélèvement au robinet (chez l'abonné, le choix de l'abonné étant aléatoire).

En 2018, 110 prélèvements et analyses ont été effectués, répartis comme suit :

- 15 prélèvements et analyses à la source,
- 38 prélèvements et analyses au point de mise en distribution,
- 57 prélèvements et analyses au robinet de l'abonné.

Les analyses d'eau potable ont pour but le contrôle systématique de la qualité bactériologique (recherche d'Escherichia Coli, Entérocoques, Coliformes, Spores), et ponctuel de la qualité physico chimique (pH, turbidité, recherche de pesticide, de métaux lourds…).

Paramètres microbiologiques FICHE P101.1	**année 2017**	**année 2018**
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire	48	57
Nombre de prélèvements conformes	42	54
Pourcentage de prélèvements conformes	87.5%	94.7%

Paramètres physico-chimiques FICHE P102.1, P103, RP, P202	**année 2017**	**année 2018**
Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire	131	84
Nombre de prélèvements conformes	131	84
Pourcentage de prélèvements conformes	100%	100%

2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Descriptif détaillé des ouvrages :

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	——	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	——	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	——	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	**95**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

VIII. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018

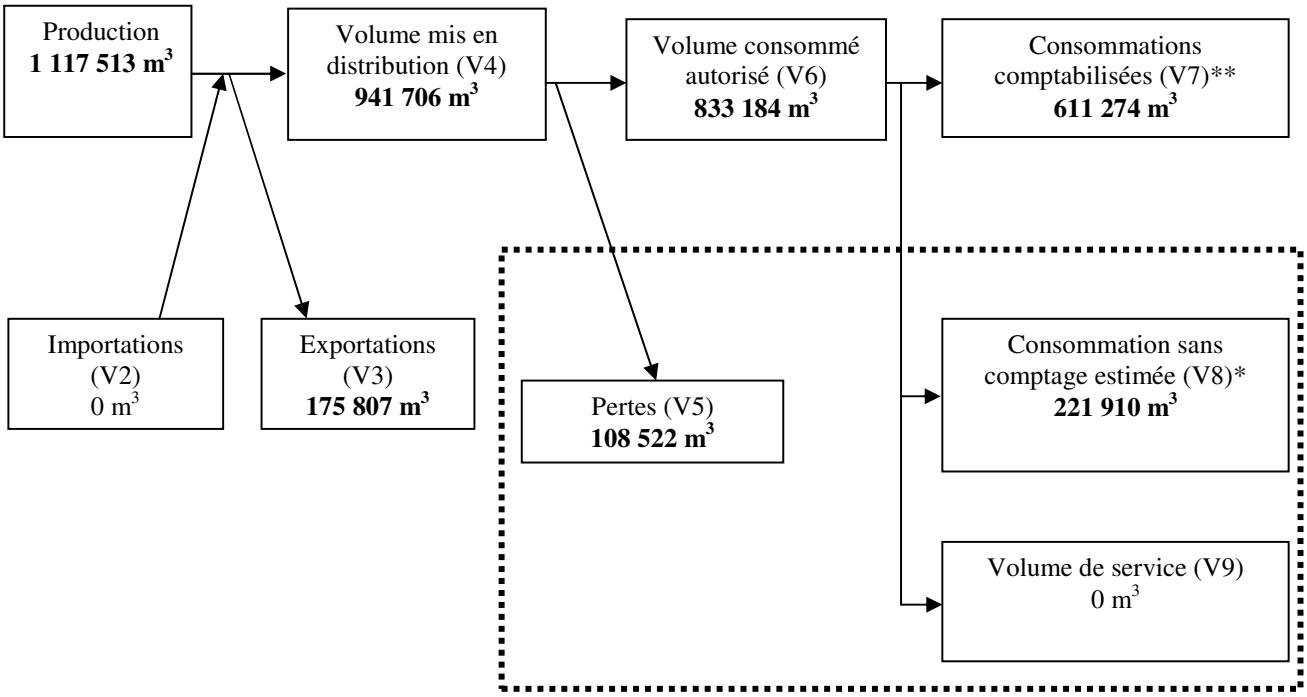

***(V7) : consommations comptabilisées : il s'agit des consommations facturées aux abonnés domestique.*
**(V8) : Consommation sans comptage estimée: il s'agit des consommations comptabilisées mais non facturées (bassins et arrosages = 171 975m3 mesurés, chantiers = 13 900m3 mesurés, fuites dégrevées = 35 000m3 mesurés, fonctionnement usine de nanofiltration été = 1 035m3). Cette donnée déroge à la définition officielle de V8 qui devrait être la consommation sans comptage estimée. Dans les faits 89% de ces volumes sont mesurés par des compteurs mis en place depuis 2013.*

2. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

Rendement du réseau = [(V6 + V3) / (V1 + V2)] X 100

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = V7/V4

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	91.08%	89.0%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	49.77%	51.41%
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	70.90%	75.3%

L'agence de l'eau impose une valeur de rendement de réseau supérieur à 85% ou un rendement supérieur à la valeur de rendement seuil 2 définit comme suit : (65+(ILC*0.2)) avec ILC Indice Linéaire de consommation.

Le rendement du réseau global de la commune de Courchevel est égal à 89.0 % Le rendement du réseau est donc conforme aux prescriptions de l'Agence de l'eau.

Par ailleurs, depuis 2013, le service de l'eau a entamé une campagne de mesure des points d'eau non facturés notamment sur les bassins et les arrosages (V8). Ce travail permet d'affiner la valeur de rendement du réseau global. La commune totalise 54 bassins, dont 96% sont équipés de compteurs et 50 arrosages dont 98% sont équipés de compteurs à ce jour.

Pour autant le rendement global du réseau de distribution n'est pas représentatif du rendement de chaque secteur, puisque chaque secteur de distribution à ses caractéristiques propres (linéaire de réseau, nombres abonnés, consommation du réseau, âge du réseau…).

La commune compte 14 réseaux de distribution distincts (Altiport, Nogentil, Bellecôte, Plantret-Chenus, Moriond, Belvédère, Courchevel Village, Les Brigues, Montgellaz-Choulière, Le Praz, Le Freney, Saint Bon, La Jairaz, le Fontanil et les villages des travers), dont le rendement respectif est présenté ci-dessous :

	Rendement de réseau 2016		Rendement de réseau 2017		Rendement de réseau 2018	
Secteur de distribution	**Seuil 1 85%**	**Seuil 2 (65+0.2*ILC)**	**Seuil 1 85%**	**Seuil 2 (65+0.2*ILC)**	**Seuil 1 85%**	**Seuil 2 (65+0.2*ILC)**
ALTIPORT	**85.4**	**72,8**	**90,2%**	**72.0**	**97.3**	**70.0**
NOGENTIL	**88.5**	**78,4**	**85.6%**	**77.1**	**88.8**	**77.3**
BELLECOTE	**85.5**	**78,0**	**99.1%**	**78.5**	**94.7**	**78.0**
PLANTRET CHENUS	**69.1**	**76,9**	**67.7%**	**76.0**	**84.4**	**76.3**
MORIOND	**95.2**	**75,2**	**84.7%**	**75.1**	**75.1**	**74.4**
BELVEDERE	**91.8**	**71,2**	**100%**	**69.7**	**95.2**	**69.4**
1550	**86.3**	**79,3**	**98.7%**	**78.4**	**85.8**	**78.2**
BRIGUES	**56.9**	**68,7**	**100%**	**69.3**	**100.0**	**70.7**
MONTGELLAZ CHOULIERE	**80.1**	**73,4**	**93.0%**	**71.4**	**94.3**	**71.7**
PRAZ	**92.2**	**74,1**	**85.3%**	**73.4**	**86.7**	**77.5**
FRENEY	**100**	**68,7**	**100%**	**67.7**	**85.5**	**68.1**
SAINT BON	**91.5**	**75,8**	**100%**	**76.6**	**100**	**76.3**
JAIRAZ	**100**	**74,5**	**100%**	**76.3**	**100**	**73.7**
FONTANIL ET VILLAGES	**83.6**	**71,5**	**87.4%**	**71.9**	**94.4**	**73.1**

Les rendements selon les réseaux considérés sont très variables, mettant en évidence l'importance de la sectorisation.

Depuis 2014, les données sont disponibles pour l'ensemble des secteurs de distribution.

En 2014, 6 secteurs ne respectaient pas le rendement minimum autorisé (rendement < 85% et < seuil 2) : Altiport, Brigues, Le Praz et St Bon.

En 2015, la mise en conformité des rendements de l'Altiport, Le Praz et Saint Bon s'est faite principalement par l'amélioration du comptage des volumes non facturés (ex : ajout de compteurs au niveau des arrosages).

Amélioration du rendement de réseau concernant le secteur des BRIGUES, suite au renouvellement du réseau de distribution.

Amélioration du rendement de réseau concernant Courchevel Village, suite à la mise en place d'un nouveau compteur.

En parallèle, le service de l'eau envisage l'équipement progressif des captages d'eau avec des dispositifs de mesure de débit. La principale contrainte étant liée à l'éloignement de tout point de distribution électrique, il s'agira de mener des tests avec des instruments sous batterie et un système de récupération des informations par voie radio. Cette opération est menée dans l'objectif de travailler sur le rendement des réseaux d'adduction (56km de réseau pour 44km de réseau de distribution).

3. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés

= (V4 - V7) / (365 x linéaire de réseau de desserte en km)

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 20.39 m3/j/km (16.25 en 2017).

Dans les faits, 91.56% de V8 est mesuré par des compteurs (92% en 2016), donc l'indice linéaire des volumes non comptés réel est de (V4-V7 - 0.92*V8) / 365* linéaire de réseau de desserte soit : 12.48 m3/j/km (14.20 m3/j/km en 2016).

4. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire des pertes en réseau

= (V4 – V6) / (365 x linéaire de réseau de desserte en km)

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 6.70 m3/j/km (5.44 m3/j/km en 2016).

5. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	0.50	0.72	0.40	0.51	1.3	1.93	1.63	0.75

Au cours des 5 dernières années, 6.12 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement des réseaux

= $[(L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}) / (5 \text{ x linéaire du réseau de desserte})] \text{ x } 100$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 2.75% (2.60% en 2017).

IX. INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Un premier dossier avait été lancé en 1998, avec l'aide du Conseil Général de la Savoie sous la compétence de la DDAF chargée de l'appui aux collectivités. Début 2002, la présentation des rapports géologiques a été faite en mairie de Saint Bon. Par la suite, la commune a lancé son schéma directeur d'eau potable et la réalisation du PLU qui ont entraîné des modifications notables pour le dossier de protection de la ressource et sa mise en attente. Dans le même temps, la compétence de la DDAF a été transférée aux services de la DDASS qui n'a pas été en mesure de la relancer (2005-2006).

Fin 2010, les services de l'ARS (ex DDASS) ont souhaité que le dossier soit repris et actualisé pour tenir compte des modifications intervenues, à savoir :

- abandon de certaines ressources,
- mise en service d'une usine de production d'eau potable,
- modification, création de nouvelles pistes de ski et remontées mécaniques,
- définition de nouvelles zones à urbaniser et de nouveaux projets.

La commune de Saint Bon a donc relancé un dossier courant 2011 avec la désignation d'un hydrogéologue agrée chargé d'établir les nouveaux rapports géologiques de ces ressources et d'un bureau d'études pour l'établissement et l'instruction des dossiers administratifs.

Après désignation de l'hydrogéologue agréé, Monsieur MICHAL, et le choix du bureau d'études (sarl COHERENCE), les visites des captages pour l'établissement des rapports techniques ont eu lieu à l'automne 2011.

La présentation du nouveau rapport de l'hydrogéologue définissant les périmètres de protection des captages a été faite en mairie de Saint Bon en date du 26 mai 2013.

Le dossier d'autorisation et de protection des captages est en cours de finalisation et notamment la partie foncière. L'ARS a émis un avis favorable

La phase d'enquête publique avec un arrêté préfectoral consigne la règlementation à mettre en place pour chaque zone de captage, a commencé au printemps 2017.

	au 31/12/2018
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action ; 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ; 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture ; 60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant par les volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

X. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. Travaux engagés, à venir et à l'étude

Travaux réalisés en 2015

- Réhabilitation du réseau de distribution au Praz, Allée des Cerisiers, partie amont (FD150), 360ml.
- Réhabilitation du réseau de distribution du réservoir de Courchevel Village Haut service (FD150), 620ml.
- Renforcement du réseau de distribution et de la défense incendie au Belvédère, (FD150), 220ml.
- Réfection du réseau de distribution des Brigues sous la piste Dou du Midi, 80ml.
- Réfection et renforcement des réseaux d'adduction du secteur de Praméruel, finalisation de l'étude de faisabilité.
- Reconstruction d'un réservoir et renforcement de la défense incendie au Belvédère, élaboration du projet.

Travaux réalisés en 2016

- Réfection et renforcement des réseaux d'adduction du secteur de Praméruel. première tranche de travaux terminée. (FD et V Ø 200. 1.100ml)
- Réfection des réseaux humides les Brigues première tranche de travaux terminée.230ml FD Ø100

Travaux réalisés en 2017

- Réfection et renforcement des réseaux d'adduction du secteur de Praméruel, deuxième tranche de travaux,(720ml FD + V)
- Poursuite réfection adduction de bel air, (1.200ml PEHD DN 63)
- Réfection des réseaux humides quartier des Brigues : deuxième tranche de travaux,(300ml FD DN 125)
- Réfection des réseaux humides village du Fontanil (460ml FD DN 100)
- Réfection et renforcement réseau d'adduction du secteur Ariondaz (160ml FD et V Ø 200),.

Travaux réalisés en 2018

- Réfection des réseaux humides La Cuerdy,
- Réfection des réseaux humides hameau des Brigues troisième tranche de travaux,
- Réfection des réseaux humides hameau du Petit Carray,
- Troisième tranche adductions de Praméruel

Travaux 2019

- Réfection et renforcement des réseaux d'adduction du secteur de Praméruel quatrième tranche de travaux. 360 ml (FD + V)
- Réfection des réseaux humides du village du Grenier. 700ml (FD. 100.- 250 ml PP 160 – 275 ml PP 200
- Réfection des réseaux humides village de St Jean La Perrière. 220 ml FD 100- 10 ml PE 63 – 250 ml PP 200 – 200ml PP 160
- Extension réseau AEP le Praz. 730 ml FD 150.

Travaux prévus en 2020

- Renouvellement Adduction AEP Le Praz. 750 ml FD 150
- Réfection et renforcement des réseaux d'adduction du secteur de Praméruel cinquième tranche
- Génie civil réservoir des Brigues et étude construction réservoir du belvédère.
- Réfection des réseaux humides La Perrière, deuxième tranche.
- Pose surpresseur au Tal.

XI. FINANCEMENT DES TRAVAUX

1. Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	857 280 €	1 005 250 €
Montants des subventions en €	4 000 €	32 041 €
Montants des contributions du budget général en €	0	0

2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31/12/2018 (montant restant dû en €)		5 682 915 €	5 383 158 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	290 705 €	299 757 €
	En intérêt	153 435 €	146 291 €

Amortissements

Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de 701 126 € (678 691 € en 2017).

XII. BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	Année 2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (au 31/12/2015)	0

XIII. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2018, le service a enregistré 6 355,69 € d'abandon de créance.

ANNEXES

COURCHEVEL
SAVOIE - FRANCE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 7 novembre 2016

L'an deux mille seize, le lundi sept novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MUGNIER, Maire.

- Etaient présents : M. Philippe MUGNIER, M. Jean-Christophe VIDONI, Mme Josette RICHARD, M. Patrick MUGNIER, Mme Sylvie CHABOUD, M. Yann MAHE, M. Serge DALLE-FRATTE, Mme Annie WAGNER, Mme Véronique BENE, M. Gilbert BLANC-TAILLEUR, Mme Dominique CHAPUIS.
  Formant la majorité des membres en exercice.

- Absents excusés et représentés :
  Mme Laurence CHEVALLIER qui a remis son pouvoir de vote à Mme Sylvie CHABOUD
  Mme Béatrice CHEVALLIER qui a remis son pouvoir de vote à M. Philippe MUGNIER
  Mme Laurette COSTES qui a remis son pouvoir de vote à Mme Véronique BENE
  M. Nicolas GAULIN qui a remis son pouvoir de vote à M. Serge DALLE-FRATTE
  M. Nicolas DESSUM qui a remis son pouvoir de vote à Mme Josette RICHARD
  M. Fernand MUGNIER qui a remis son pouvoir de vote à M. Gilbert BLANC-TAILLEUR
  Mme Marie-Noëlle PERRIER qui a remis son pouvoir de vote à Mme Dominique CHAPUIS

- Absente excusée:
  Mme Valérie DEPOULAIN-COURTOIS

- Secrétaire de séance : M. Yann MAHE

Nombre de conseillers en exercice : **19** Nombre de conseillers présents : **11** Nombre de conseillers votants : **18**

Date d'Envoi des Convocations & Date d'Affichage de l'Ordre du Jour en Mairie : **lundi 31 octobre 2016**

Délibération n° 195-2016 Codification ACTE : 7102

Objet : AFFAIRES FINANCIERES - Modification des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement

Monsieur Jean-Christophe VIDONI rappelle au conseil municipal que les services publics de l'eau et de l'assainissement sont gérés par la commune et qu'il convient de fixer les tarifs correspondants.

Les tarifs fixés par délibération n° 309-2014 en date du 4 décembre 2014 pour l'année 2015 ont été maintenus pour l'année 2016.

Il est proposé de valider la nouvelle grille tarifaire qui s'appliquera à compter du 1er décembre 2016.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

- **SUR** rapport de Monsieur Jean-Christophe VIDONI,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

228, rue de la mairie - Chef-lieu - 73120 SAINT BON TARENTAISE
Tél. +33 (0)4 79 08 24 14 - **Fax** +33 (0)4 79 08 20 02 - **E.mail :** mairie@mairie-courchevel.com

- **FIXE** les tarifs des services de l'eau et de l'assainissement, conformément au tableau de synthèse joint la présente délibération,

- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er décembre 2016 et jusqu'à nouvelle délibération de sa part,

- **PRECISE** que les redevances « lutte contre la pollution » et « modernisation des réseaux » seront appliquées aux taux fixés par l'Agence de l'Eau et la redevance « SIAV » fixée par le Syndicat Intercommunal de la Vanoise.

Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE SAINT-BON-TARENTAISE (Savoie)

Le Maire,

Philippe MUGNIER

TARIFS A COMPTER DU 1er DECEMBRE 2016

EAU

période de facturation	désignation	tarif HT
pour 12 mois	prime fixe annuelle / unité de logement*	90,00 €
pour 12 mois	location compteur diamètre 15	11,50 €
	location compteur diamètre 20	13,50 €
	location compteur diamètre 25	23,50 €
	location compteur diamètre 30	25,50 €
	location compteur diamètre 40	50,00 €
	location compteur diamètre 50	60,00 €
	location compteur diamètre 60	100,00 €
	location compteur diamètre 80	120,00 €
	location compteur diamètre 100	150,00 €
	location compteur diamètre 150	180,00 €
du 01/12/n au 30/04/n+1	consommation seuil 1 : jusqu'à 100 m3 / unité de logement	1,34 €
	consommation seuil 2 : entre 101 et 300 m3 / unité de logement	1,94 €
	consommation seuil 3 : entre 301 et 600 m3 / unité de logement	2,48 €
	consommation seuil 4 : supérieur à 601 m3 / unité de logement	2,98 €
du 01/05/n+1 au 30/11/n+1	consommation / m3	0,58 €

ASSAINISSEMENT

période de facturation	désignation	tarif HT
pour 12 mois	prime fixe annuelle / unité de logement	60,00 €
du 01/12/n au 30/04/n+1	redevance assainissement / m3	0,51 €
du 01/05/n+1 au 30/11/n+1	redevance assainissement / m3	0,10 €

* unité de logement :

- habitat individuel et collectif : 1 logement = 1 unité de logement
- résidence hôtelière - hôtel : 5 chambres = 1 unité de logement
- commerce (boutique - restaurant hors hôtel) = 1 unité de logement
- équipements publics : selon fréquentation

ÉDITION 2019

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

SAUVONS L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,70 € TTC/m³** et de **4,06 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

**Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2017.*

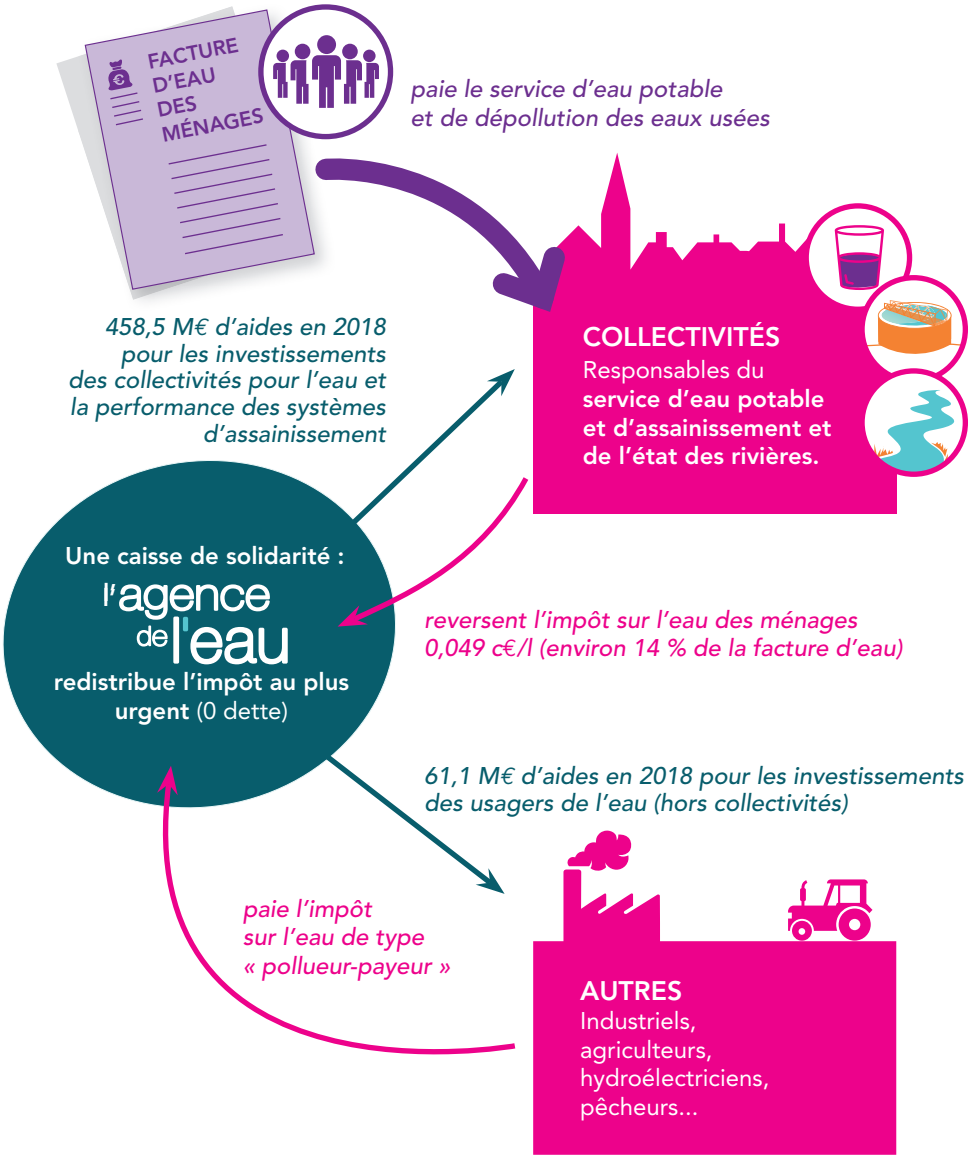

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2018

▶ Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (57,4 millions €)

390 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation…) ont permis d'économiser 40,7 millions m^3 en 2018 soit la consommation annuelle d'une ville de 783000 habitants.

▶ Pour dépolluer les eaux (158,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

61 stations d'épuration aidées en 2018. L'objectif d'amélioration des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les territoires ruraux fragiles et la lutte contre les pollutions de temps de pluie.

▶ Pour réduire les pollutions toxiques (20,1 millions €)

Sur 2013-2018, **52 territoires engagés dans des démarches collectives** de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
4 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (60,4 millions €)

15 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.
42 M€ consacrés à la profession agricole pour les actions de suppression ou de réduction des pesticides et nitrates (investissement matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri-environnementales, études et animation).

▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (80 millions €)

115 km de rivières restaurées et 269 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, certains ouvrages empêchent les poissons de circuler et les sédiments de transiter. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
1565 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. L'objectif du 10e programme de l'agence de restaurer 10 000 ha de zones humides est dépassé depuis fin 2016 avec 15 262 ha de zones humides restaurés ou préservés. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

▶ Pour la solidarité internationale (4,4 millions €)

79 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2019

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.

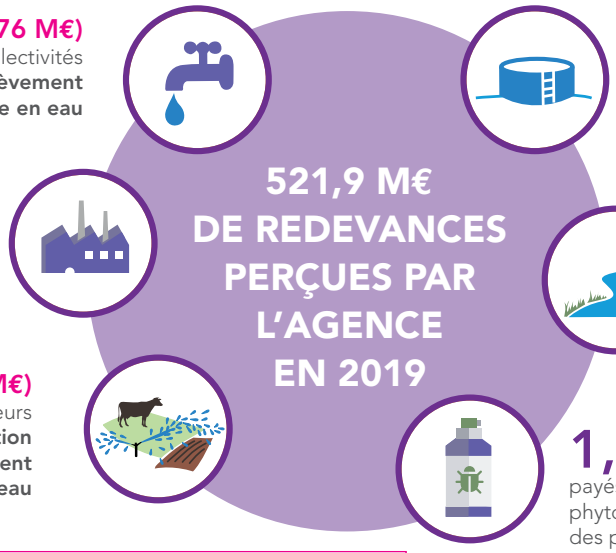

14,5 % (76 M€)
payés par les collectivités **comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau**

10,4 % (54,1 M€)
payés par les industriels et les activités économiques **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**

0,9 % (4,5 M€)
payés par les irrigants et les éleveurs **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**

72 % (375,8 M€)
payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **comme redevance de pollution domestique**

0,5 % (2,5 M€)
payés par les pêcheurs, propriétaires de canaux, d'ouvrages de stockage et d'obstacles **comme redevance pour la protection du milieu aquatique**

1,7 % (9 M€)
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits **comme redevance de pollution diffuse**

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

19,1 % (84 M€)
aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques :** zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique)

21,2 % (93,2 M€)
aux collectivités *(bénéficiant au prix de l'eau)* **pour les économies d'eau et la protection de la ressource en eau potable :** protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource

4,7 % (20,8 M€)
aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle**

43,9 % (193,3 M€)
aux collectivités *(bénéficiant au prix de l'eau)* **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales**

3,4 % (14,9 M€)
aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…, **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information

0,9 % (3,8 M€)
à la solidarité internationale : accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies

6,8 % (30 M€)
aux exploitants agricoles **pour des actions de dépollution dans l'agriculture**

- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'agence française pour la biodiversité (AFB) et pour partie de l'ONCFS.

Découvrez le 11e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2017

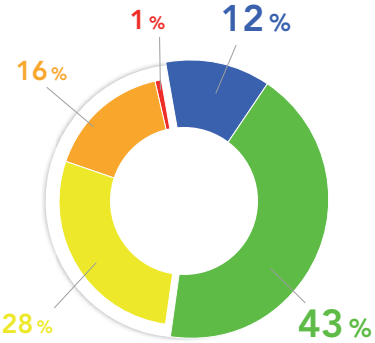

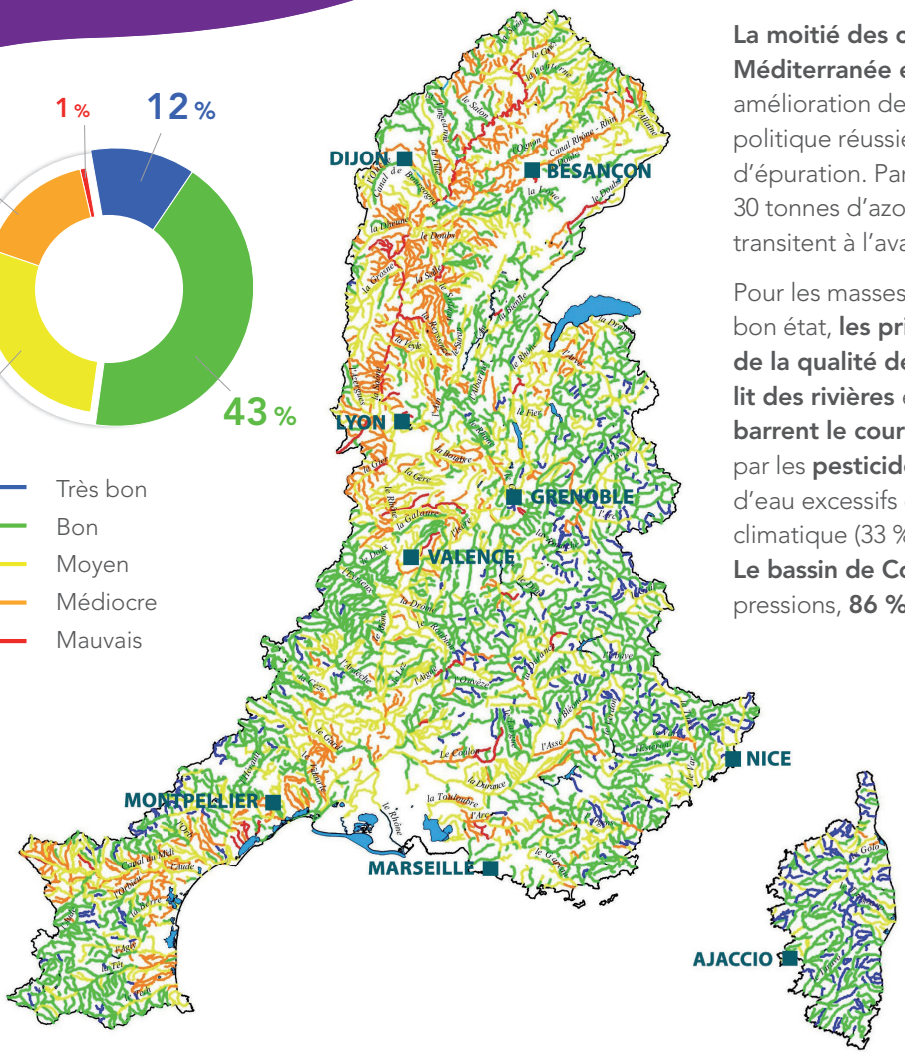

Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, **les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières** et **les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau** (75 % des cas), la pollution par les **pesticides** (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).
Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **86 % de ses rivières sont en bon état.**

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette

Appli qualité rivière

Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 15,9 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 320 000 habitants permanents
- 2,7 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

SAUVONS L'EAU !

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

...bigbang / 2019